

Les Infos de Base

mercredi 14 novembre 2007
volume 10, numéro 46
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

1 État de la publication

Code civil du Québec — Accès aux règles et Dictionnaire du Droit québécois

2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

3 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase*

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 46 du 14 novembre 2007. Les modifications apportées par L.Q. 2007, c. 10, 11, 13, 14, 16, 17, 18, 19 et entrées en vigueur au 14 novembre 2007 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 14 novembre 2007 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase*

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 46 du 14 novembre 2007, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 45 du 10 novembre 2007.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 29 novembre 2007 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 44 du 31 octobre 2007, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 43 du 27 octobre 2007.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2007.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 23 du 14 novembre 2007.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 14 novembre 2007 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 20 octobre 2007.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 27 octobre 2007.

Code civil du Québec — Accès aux règles et Dictionnaire du Droit québécois

La période d'évaluation des deux nouveaux livres de la bibliothèque *Accès Légal, Code civil du Québec — Accès aux règles et Dictionnaire du Droit québécois*, s'est terminée le 30 septembre.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est votre dictionnaire alphabétique et analogique du Droit québécois.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est votre *Code civil* raisonné dompteur de complexité.

Appelez-nous au 514/893-2526 pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant ces nouveaux produits ou pour connaître leurs conditions d'abonnement.

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi sur l'Administration régionale crie, L.R.Q., c. **A-6.1**, annexe.

Loi modifiant la Loi sur les assurances, la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2007, c. 16, a. 5.

Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique, L.R.Q., c. **A-7.001**, a. 0.1.

Loi modifiant la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique et la Loi sur la Régie de l'énergie, L.Q. 2007, c. 19, a. 1.

Loi sur l'Agence métropolitaine de transport, L.R.Q., c. **A-7.02**, aa. 48, 50.

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, L.Q. 2007, c. 10, aa. 1, 2.

Loi sur l'assurance médicaments, L.R.Q., c. **A-29.01**, aa. 24, 28, 29.

Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments, L.Q. 2007, c. 17, aa. 1-3.

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. **A-32**, aa. 93.251, 246.

Loi modifiant la Loi sur les assurances, la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2007, c. 16, aa. 1, 2.

Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec, L.R.Q., c. **C-2**, a. 28.

Loi modifiant la Loi sur les assurances, la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2007, c. 16, a. 6.

Charte de la Ville de Montréal, L.R.Q., c. **C-11.4**, aa. 58-71; ann. C, aa. 231.2-231.15.

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, L.Q. 2007, c. 10, aa. 3, 4, 56.

Charte de la Ville de Québec, L.R.Q., c. **C-11.5**, ann. C, a. 73.

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, L.Q. 2007, c. 10, a. 5.

Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, L.R.Q., c. **C-37.01**, a. 158.

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, L.Q. 2007, c. 10, a. 6.

Loi sur les compétences municipales, L.R.Q., c. **C-47.1**, a. 25.1.

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, L.Q. 2007, c. 10, a. 7.

Loi sur les coopératives de services financiers, L.R.Q., c. **C-67.3**, aa. 84, 197, 200.1, 223, 369, 370.

Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers, L.Q. 2007, c. 18, aa. 1-6.

Loi sur le curateur public, L.R.Q., c. **C-81**, a. 24.1.

Loi modifiant la Loi sur le curateur public et la Loi sur le ministère du Revenu, L.Q. 2007, c. 14, a. 1.

Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, L.R.Q., c. **E-20.001**, aa. 19, 22, 27, 33, 39, 44.1-44.4, intitulé du chapitre IV du titre V.

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, L.Q. 2007, c. 10, aa. 8, 9, 11, 13, 14, 20.

Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., c. **F-2.1**, aa. 243.4, 243.15, 243.16, 254.1.

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, L.Q. 2007, c. 10, aa. 21-24.

Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, L.R.Q., c. **G-1.02**, ann. I.

Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles, L.Q. 2007, c. 13, a. 13.

Loi sur le ministère du Revenu, L.R.Q., c. **M-31**, a. 69.0.0.7.

Loi modifiant la Loi sur le curateur public et la Loi sur le ministère du Revenu, L.Q. 2007, c. 14, a. 2.

Loi sur la Régie de l'énergie, L.R.Q., c. **R-6.01**, aa. 85.31, 85.33, 85.34, 85.37.

Loi modifiant la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique et la Loi sur la Régie de l'énergie, L.Q. 2007, c. 19, aa. 2-5.

Loi sur la sécurité civile, L.R.Q., c. **S-2.3**, a. 43.

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, L.Q. 2007, c. 10, a. 25.

Loi sur la Société de développement des Naskapis, L.R.Q., c. **S-10.1**, annexe.

Loi modifiant la Loi sur les assurances, la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés

d'épargne et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2007, c. 16, a. 7.

Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles, L.R.Q., c. **S-10.002**, aa. 5-5.4, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 29, 30, 40, 41, 44.1.

Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles, L.Q. 2007, c. 13, aa. 1-12.

Loi sur la Société Makivik, L.R.Q., c. **S-18.1**, annexe.

Loi modifiant la Loi sur les assurances, la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2007, c. 16, a. 8.

Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, L.R.Q., c. **S-29.01**, a. 205.

Loi modifiant la Loi sur les assurances, la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2007, c. 16, a. 3.

Loi sur les sociétés de transport en commun, L.R.Q., c. **S-30.01**, aa. 1, 8, 9, 114, 158, 158.1.

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, L.Q. 2007, c. 10, aa. 27-29.

Loi sur les travaux municipaux, L.R.Q., c. **T-14**, a. 2.

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, L.Q. 2007, c. 10, a. 30.

Code civil du Québec, L.Q. **1991**, c. **64**, a. 1339.

Loi modifiant la Loi sur les assurances, la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2007, c. 16, a. 4.

Loi sur la sécurité des piscines résidentielles, L.Q. **2007**, c. **11**.

Entrée en vigueur de la Loi.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Code de déontologie des membres du Tribunal des droits de la personne, [R.R.Q., c. **C-12**, Décision de 2007, (2007) 139 G.O. 2, 4482], nouveau.

Code de déontologie des membres du Tribunal des droits de la personne, [R.R.Q., c. C-12, r. 0.001], remplacé.

Code de déontologie des membres du Tribunal des droits de la personne, Décision de 2007, (2007) 139 G.O. 2, 4482, a. 14.

Règlement sur la formation continue obligatoire du planificateur financier, [R.R.Q., c. **D-9.2**, D. 970-2007 du 07-11-07, (2007) 139 G.O. 2, 4479], nouveau.

Règlement sur la formation continue obligatoire du planificateur financier, [R.R.Q., c. D-9.2, r. 1.4.2], remplacé.

Règlement sur la formation continue obligatoire du planificateur financier, D. 970-2007 du 07-11-07, (2007) 139 G.O. 2, 4479, a. 25.

Plan conjoint des producteurs de bois de la Beauce, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 71], aa. 3, 4.

Modification au Plan conjoint des producteurs de bois de la Beauce, Décision 8894 du 01-11-07, (2007) 139 G.O. 2, 4497, aa. 1, 2.

Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, [R.R.Q., c. **R-20**, r. 14.01], aa. 23.3, 36.1, 36.2, 52, 53, 72.1, 80, 142, 144, 150, 153, 160.

Règlement modifiant le Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, Décision CCQ-073660 du 28-09-07, (2007) 139 G.O. 2, 4497, aa. 1-3, 5-8, 10-14.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.